

Groupe « Revenu salarial »

*Pierre CONCIALDI, Jacky FAYOLLE, Antoine MATH,
Jean-Marie PERNOT, Carole TUCHSZIRER, Pierre VOLOVITCH*

Le programme à moyen terme du groupe Revenu salarial s'inscrit dans une perspective où les éléments de continuité, issus des programmes précédents, sont à la fois des acquis et des points d'appui à l'ouverture de nouveaux horizons de recherche.

1. Bilan du programme 2000-2004

Le troisième Programme scientifique à moyen terme (2000-2004) du groupe Revenu salarial proposait « d'axer la problématique générale du programme de recherche sur la question de l'articulation entre normes d'emploi et de salaire et normes de protection sociale ». La principale hypothèse qui animait cette problématique renvoyait à la forte interdépendance entre ces normes, les changements et les altérations affectant les normes de salaire et d'emploi allant nécessairement de pair avec des changements affectant les normes de protection sociale. Le programme de recherche du groupe visait à articuler trois dimensions principales :

- L'identification des stratégies d'acteurs (objectifs, contenu, niveaux et résultats).
- L'analyse et la description des transformations structurelles en cours.
- L'analyse théorique des dynamiques à l'œuvre et de leur logique sous-jacente.

Ces orientations, arrêtées en 2000, ont largement orienté les travaux du groupe. Les deux premières dimensions ont donné lieu à de nombreux travaux. Deux traits principaux caractérisent ces derniers : ils ont fait une place importante à la comparaison internationale, qu'ils aient été conduits au sein

du groupe même ou qu'ils aient fait l'objet de collaborations avec des équipes étrangères ; ils ont été le plus souvent menés de manière transversale avec des chercheurs de l'IRES appartenant à d'autres groupes de travail. La troisième dimension, l'analyse théorique des dynamiques, a connu un traitement de moindre importance. Dans le programme à venir, un rééquilibrage sera opéré en sa direction afin de lui redonner la priorité qui lui est due.

Le troisième programme scientifique identifiait plus précisément quatre domaines de recherche : la transformation des normes salariales, l'indemnisation du chômage, les retraites, la santé. Le renouvellement du groupe a, de fait, permis d'ajouter les politiques sociales en direction des familles comme cinquième domaine de recherche.

a. La transformation des normes salariales

Cette transformation était envisagée sous deux angles : le développement des bas salaires et la diffusion de pratiques de rémunération accordant une plus large place à différentes formes de participation aux résultats financiers des entreprises.

■ Les bas salaires et la pauvreté

Les travaux menés par Pierre Concialdi et Carole Tuchsirer sur les bas salaires ont servi de base à des contributions publiées dans le rapport annuel de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPSE). Pierre Concialdi a poursuivi ses travaux sur la pauvreté, les minima sociaux et, en liaison avec les membres d'autres groupes, sur les « travailleurs pauvres ». Les enjeux de la pauvreté et des inégalités, et plus spécialement de leur mesure, font aujourd'hui l'objet d'un vif débat public, auquel il est naturel que les chercheurs de l'IRES prennent part.

■ La transformation des modes de rémunération

Les transformations des modes de rémunération ont été abordées de trois façons. Le rapport remis à la MiRe en 2000 sur « Retraite et épargne salariale : les initiatives d'entreprises », auquel ont participé trois membres du groupe (Lucy apRoberts ¹, Jean-Marie Pernot, Pierre Volovitch), a clairement fait apparaître que si ces initiatives sont limitées dans le domaine des retraites, l'épargne salariale introduit en revanche des changements importants. Ceux-ci concernent d'abord les politiques de rémunération des entreprises mais la question d'une connexion éventuelle avec les retraites est

1. Lucy apRoberts a quitté l'IRES pour rejoindre l'Association internationale de Sécurité sociale (Genève) puis le Conseil d'orientation des retraites.

posée. Les travaux menés par Sabine Montagne ¹, dans le cadre de son travail de thèse, sur l'articulation entre les retraites d'entreprises et les marchés financiers aux Etats-Unis, ont apporté un éclairage remarqué sur les changements conjointement économiques et juridiques affectant, outre-atlantique, les modes de rémunération et les droits à pension. Enfin un séminaire « Marchés financiers et nouvelles figures salariales » animé par Jean-Marie Pernot et Catherine Sauviat (groupe Emploi) s'est déroulé sur dix-huit mois et a donné lieu à la publication d'un numéro spécial de la *Revue de l'IRES* (2002/3).

b. L'indemnisation du chômage

L'indemnisation du chômage, question qui a fortement mobilisé Carole Tuchszirer, a constitué un champ important d'expérimentations réglementaires et conventionnelles depuis le début des années 2000. Il a paru nécessaire d'observer et d'analyser ces évolutions selon une approche qui reconnaît son autonomie à la protection sociale sans méconnaître les connexions qui se font jour. Dans cet esprit ont été conduits un certain nombre de travaux visant à mieux comprendre la nature et les enjeux des rapprochements entre l'emploi et la protection sociale. Outre l'analyse critique du PARE (voir « Le PARE, outil d'un nouveau parcours d'insertion ? », *Droit Social*, avril 2001), trois approches ont été privilégiées : une approche comparative entre six pays européens, portant précisément sur les « activités occasionnelles » (réalisée avec Florence Lefresne, du groupe Emploi) ; une approche évaluative, centrée sur la France, visant à mieux décrire la façon dont l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et les pratiques des acteurs institutionnels (UNEDIC, ANPE,..) ont été influencés par l'adoption du PARE (étude également réalisée avec Florence Lefresne) ; une approche micro-sociale consacrée à l'étude des dynamiques à l'œuvre, entre « dépenses actives » et « dépenses passives », dans le cadre des cellules de reclassement issues des plans sociaux. Cette dernière approche contribue à nourrir le développement d'un travail plus systématique de l'IRES sur les restructurations. Cet effort s'est concrétisé par la mise en place, en 2003/2004, d'un séminaire « Restructurations », conjointement lancé par Carole Tuchszirer et Marie Raveyre (groupe Travail). Son objet est d'examiner les enjeux économiques, sociaux et humains liés à la gestion des restructurations, par l'échange d'idées entre chercheurs, syndicalistes et praticiens.

1. Sabine Montagne a quitté l'IRES en 2004 après avoir été recrutée au CNRS.

c. Les retraites

La question des retraites a été la matière de plusieurs travaux du groupe. L'IRES est membre du Réseau européen de recherche sur les retraites complémentaires (ENRSP). Fin 2002, l'IRES, sous la houlette de Pierre Concialdi et d'Antoine Math, a organisé un colloque de l'ENRSP intitulé « Evolution des modes de financement des retraites et des revenus des personnes âgées ». Ce colloque a réuni des chercheurs de nombreux pays d'Europe, des Etats-Unis et du Japon. Les actes de ce colloque ont été publiés en anglais (*Reforming Pensions*, Edward Elgar Publishing, 2004). Deux séminaires du réseau ont eu lieu en 2003, à Londres, et, en 2004, à Anvers. Pierre Concialdi et Antoine Math ont aussi participé à un projet de recherche européen qui portait sur « L'impact des transformations du marché du travail sur les systèmes de retraite ». Ce projet se poursuit aujourd'hui sous des formes aménagées, après que des difficultés méthodologiques et scientifiques, rencontrées avec d'autres partenaires du projet, aient entravé sa bonne marche. Pierre Concialdi et Antoine Math, en collaboration avec Michel Husson (groupe Emploi) et Samia Benallah (université Paris 13), ont aussi effectué une analyse des réformes françaises depuis le début des années 1990, qui a donné lieu à publication dans la *Revue de l'IRES* (2004/1). Antoine Math a également mené des travaux sur les évolutions de l'Union européenne en matière de retraites en confrontant les textes d'origine communautaires, les stratégies des acteurs et l'analyse économique des systèmes nationaux. Ils s'inscrivent dans une démarche de recherche plus générale sur les interactions entre le développement des politiques communautaires et les réformes conduites au niveau des Etats membres.

d. La santé et l'assurance-maladie

Ce domaine a été abordé sous plusieurs angles. L'évolution de la protection sociale vers des prestations ciblées a pris la forme, dans le champ de l'assurance maladie, de la mise en place de la CMU. Un état des connaissances et informations disponibles sur la CMU a été publié par Pierre Volovitch en 2003. La question complexe des stratégies d'acteurs dans le champ de l'assurance maladie a été approfondie dans le cadre d'un rapport remis à la MiRe portant sur « Les syndicats face aux restructurations hospitalières » (réalisé avec Catherine Vincent, du groupe Relations professionnelles). Pierre Volovitch a coordonné le numéro spécial de la *Chronique internationale* portant sur la comparaison des réformes des systèmes d'assurance-maladie (novembre 2004).

e. Les politiques sociales en direction des familles

Les politiques sociales en direction des familles ont été analysées à travers leurs effets redistributifs, ainsi que sur les inégalités entre femmes et hommes. Antoine Math, en collaboration avec Pierre Concialdi, a mené depuis 2001, dans le cadre d'une recherche coordonnée par l'université de York puis d'une recherche soutenue par la CNAF, des travaux sur la comparaison internationale des politiques publiques d'aide aux familles et de leurs évolutions depuis le début des années 1990. La collaboration avec l'université de York a permis la constitution d'une base de données, qui permet désormais d'utiles études comparatives de cas-types. En 2003-2004, Antoine Math et Christèle Meilland (du groupe Emploi) ont réalisé, sur vingt pays, une étude comparative des dispositifs de congés pour raisons familiales, pour le compte de l'Observatoire Européen des Relations Industrielles (EIRO). Cette étude donne actuellement lieu à prolongement. Enfin, des travaux en cours depuis 2002, aussi en collaboration avec Christèle Meilland et soutenus par la CNAF, portent sur l'étude comparée du rôle d'incitation des transferts financiers sociaux et fiscaux sur l'activité des femmes vivant en couple.

f. Autres travaux

D'autres travaux conduits au sein du groupe, s'ils ne font pas explicitement partie d'un des domaines précédents, participent à l'activité d'ensemble du groupe :

- La participation de Pierre Concialdi au « Réseau sino-européen sur les conséquences de la globalisation sur la cohésion sociale », réseau financé par la Commission européenne, qui regroupait les chercheurs de cinq pays européens au côté de chercheurs chinois et qui a donné lieu à un colloque conclusif à Bruxelles en mai 2004. Un résultat de cette opération a été l'invitation faite à Pierre Concialdi d'un séjour de trois mois (septembre à décembre 2004) à l'université de Fudan, à Shanghai, afin d'y animer un séminaire sur la protection sociale. C'est là une opportunité pour envisager la poursuite d'échanges avec des partenaires chinois.
- Les travaux de Jean-Marie Pernot sur la conflictualité sociale et sur les transformations de l'emploi au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, dans le cadre d'une convention avec ce ministère (en collaboration avec Pascal Ughetto, du groupe Travail et Solveig Grimault, doctorante embauchée en CDD sur cette convention) ;
- Les travaux d'Antoine Math, d'abord sur le non recours aux prestations sociales (dans le cadre d'un réseau européen animé par le CERAT, Grenoble), ensuite sur l'accès aux droits, l'égalité *versus* les discriminations en

matière de droits sociaux, enfin sur les enjeux, au regard des normes sociales, des politiques migratoires et des législations sur la police des étrangers.

– Les travaux de Pierre Volovitch sur l'évolution à long terme des modes de financement de la protection sociale, qui ont donné lieu à un article synthétique dans la *Revue de l'IRES*.

Les travaux du groupe Revenu salarial se sont donc surtout attachés aux questions relevant de la protection sociale, dans une optique où l'accès à la protection sociale participe au statut salarial. Plusieurs facteurs l'expliquent : l'actualité de ces dernières années a concentré nombre d'enjeux autour des retraites et de l'assurance maladie ; les appels d'offre auxquels le groupe a répondu accordaient une priorité à ces questions présentes dans l'agenda politique. La composition et le renouvellement partiel du groupe sont une seconde explication. Le terrain des salaires est néanmoins resté dans le champ labouré par le groupe : les études relatives aux travailleurs pauvres, l'incursion dans le champ de l'épargne salariale ainsi que le séminaire sur les nouvelles figures salariales ont permis de tenir le lien entre les formes diverses du rapport salarial. Enfin, Jacky Fayolle participe, dans le cadre de la réponse à un appel d'offres du CGP sur les relations professionnelles, avec Michel Husson (groupe Emploi) et Christian Dufour, Adelheid Hege, Udo Rehfeldt (groupe Relations professionnelles), à l'engagement d'une recherche sur les « Négociations et dynamiques salariales comparées en Europe ».

2. Problématique du programme 2005-2009 : Quelques pistes sur « Protection sociale et emploi »

La projection à cinq ans des travaux du groupe doit tenir compte de divers facteurs. Certains d'entre eux s'imposent : la composition du groupe, l'offre contractuelle qui oriente l'ouverture des chantiers de recherche, même s'il convient de parer au risque d'une détermination unilatérale de cette orientation. D'autres facteurs doivent être pris en compte. En premier lieu, les domaines d'interaction avec les autres groupes : la protection sociale et les salaires avec le groupe Emploi, les formes classiques et périphériques de rémunération avec le groupe Relations professionnelles, voire les questions de santé/sécurité/conditions de travail avec le groupe Travail. Plusieurs membres du groupe ont vocation à participer au projet transversal « Anciennes et nouvelles formes de rémunération salariale ».

Enfin, il importe que les démarches d'étude ne relèvent pas d'un empirisme sériel qui verrait les chercheurs ensiler les « terrains » sans production de connaissances générales (que l'ambition conduit à nommer « théoriques »). Cet aller-retour réflexif suppose d'éviter un pilotage par les contrats qui serait mal maîtrisé. Afin de garantir cette maîtrise, la prospective sur les chan-

tiers à venir doit s'adosser fermement aux connaissances déjà produites et respecter les contraintes liées au besoin d'un plan de charge équilibré pour l'ensemble du groupe et chacun de ses membres.

Ainsi, dans le domaine de la protection sociale, il convient de faire le point sur les problématiques « acquises » afin de calibrer la poursuite du travail. A propos d'autres voies de recherche, ouvertes ou entrebâillées plus récemment, il est plus difficile de programmer aussi solidement de nouveaux investissements, qui supposeraient des recrutements idoines. Les développements envisagés sont donc hypothétiques.

Le rapport entre protection sociale et emploi est envisagé en empruntant un point de vue économique, qui, bien que réducteur, permet d'explicitier quelques débats fondamentaux et d'appréhender les pistes de recherche susceptibles de structurer le programme scientifique. Après avoir rappelé comment la genèse de la protection sociale est intimement liée aux questions d'emploi, le décalage entre cette histoire et les problématiques mises en avant par la théorie économique dominante est souligné, afin d'en tirer des implications pour le programme de recherche.

a. Protection sociale et emploi : la richesse de l'histoire

Que ce soit dans les analyses historiques ou dans l'examen des politiques sociales, la relation entre protection sociale et emploi est omniprésente. L'histoire des systèmes de protection sociale enseigne en effet que le développement de dispositifs de protection ou de complément de revenus était partie intégrante des stratégies de gestion de la main-d'œuvre développées par les entreprises, notamment dans certaines des industries phares de la révolution industrielle (sidérurgie, mines, chemins de fer).

Conjointement, les philosophies qui ont présidé à la construction des régimes de protection sociale accordent un rôle central au niveau et à l'efficacité de l'emploi et, donc, aux politiques visant à promouvoir le plein emploi. Si l'on reprend pour simplifier, malgré ses limites, la typologie de référence proposée par Esping-Andersen, on peut ainsi distinguer : le régime résiduel-libéral ; le régime conservateur-corporatiste ; le régime universaliste.

Dans le régime libéral-résiduel, souvent qualifié de « beveridgien », les prestations octroyées sont forfaitaires et/ou minimales. Ce minimalisme s'appuie, au moins dans l'esprit de Beveridge, sur l'idée que la première source de sécurité pour les travailleurs est l'emploi. D'où l'insistance de Beveridge pour souligner que le plein emploi était une condition nécessaire de la sécurité sociale. Dans le régime conservateur-corporatiste, ou « bismarckien », au sein duquel les droits sociaux sont étroitement liés au statut d'emploi, le lien entre protection sociale et emploi est encore plus évident

puisque le niveau de l'emploi conditionne à la fois la viabilité financière du régime et la sécurité économique des travailleurs. Dans le régime universaliste où les droits sociaux universels sont souvent d'un niveau élevé, le plein emploi est aussi une condition nécessaire de fonctionnement du régime. Car un système qui accorde des droits universels doit nécessairement rechercher des sources de financement d'un niveau équivalent. D'où le rôle pionnier des pays nordiques dans la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail, ce terme d'activation ayant un sens très différent de celui qu'il a pris désormais, sous des latitudes plus méridionales.

Au moins en Europe occidentale, il n'est donc pas possible d'analyser les transformations des systèmes de protection sociale sans prendre simultanément en compte la dynamique de l'emploi et les mutations du marché du travail. Ce constat pourrait sans doute être facilement étendu aux pays de l'ancien bloc communiste où la sécurité des travailleurs était étroitement liée au statut d'emploi. Ces remarques rappellent l'actualité de la thèse exprimée par Karl Polanyi dans *La grande transformation*. D'abord, parce que l'analyse de Polanyi est sans doute celle qui, aujourd'hui encore, éclaire le mieux la raison d'être des systèmes de protection sociale, lesquels se sont développés pour protéger les travailleurs des rigueurs de la logique du marché en réponse à la tendance récurrente à la marchandisation de la société. Ensuite, parce que Polanyi montre également que les tentatives de globalisation – au sens d'extension de l'emprise des marchés – sont vouées à l'échec, notamment parce que le travail n'est pas réductible à l'état de marchandise, au sens donné par Polanyi à ce concept. Après l'effondrement du bloc soviétique et l'offensive pour le retour du « laissez-faire », les thèses de Polanyi regagnent sans doute aujourd'hui en actualité comme en témoigne la préface de Joseph E. Stiglitz à la dernière édition de *La grande transformation*.

Bien que les analyses évoquées mettent clairement en évidence les liens étroits entre protection sociale et emploi, ce thème est pourtant peu présent dans la littérature économique orthodoxe, laquelle envisage largement la protection sociale comme une sphère déconnectée du fonctionnement de l'économie, c'est-à-dire en particulier du marché du travail.

b. Des représentations économiques souvent trop pauvres

La protection sociale constitue dans une large mesure un objet impensé par la théorie économique, au moins dans son approche orthodoxe. C'est un objet économique pas vraiment identifié, sinon par défaut. La représentation dominante véhiculée par la théorie économique s'articule en effet autour de deux « hypothèses » sur les raisons d'être de la protection sociale : d'un côté, la protection sociale a une fonction essentiellement redistributive, des riches vers les pauvres : c'est la fonction Robin des bois ou *Robin Hood* comme di-

sent les anglo-saxons ; de l'autre, la protection sociale est fonctionnellement utile pour réallouer des ressources dans le temps : c'est la fonction « tirelire » (*the Welfare State as a Piggy Bank*). Le domaine de la protection sociale où cette seconde fonction est présentée comme évidente est celui des pensions : les régimes de retraite sont alors perçus comme une « quasi-épargne » censée permettre le « report » des ressources sur le cycle de vie des individus.

La première fonction peut, dans certains cas, procurer une raison d'être « économique » à la protection sociale, mais ce n'est le plus souvent pas le cas : ce sont les motivations d'équité ou de justice qui sont couramment mobilisées pour rendre compte de cette fonction redistributive. La seconde fonction explique, voire justifie, l'existence de la protection sociale par les défaillances du marché de l'assurance dues aux asymétries d'information. Cette thèse est défendue par un auteur comme Nicholas Barr, qui explique ainsi pourquoi la protection sociale devrait perdurer.

Cette représentation de la protection sociale ne fait guère de place aux questions d'emploi ou, plus généralement, au fonctionnement du marché du travail. Elle nourrit dans une large mesure le cadre stratégique défini par la Banque mondiale, où la protection sociale s'intègre comme un élément de la gestion sociale du risque (*Social Risk Management*). Cette représentation a été critiquée ou débattue par des auteurs qui remarquent, à juste titre, que les défaillances bien réelles du marché de l'assurance ne permettent pas d'expliquer, et encore moins de justifier, l'existence de la protection sociale : ce n'est pas parce que le marché ne peut pas produire tel ou tel type de bien ou de service que celui-ci existe nécessairement. Tony Atkinson établit ainsi un lien très étroit entre l'émergence de la protection sociale et la construction d'un marché du travail et d'une relation d'emploi « modernes », c'est-à-dire caractéristiques du monde industriel. On peut aussi mentionner les analyses de Lazear présentant les systèmes de retraite comme une rémunération différée permettant de s'assurer de la fidélité des travailleurs au sein de marchés internes (la rémunération du travailleur est inférieure à sa productivité durant la première partie de carrière et supérieure ensuite). Les modèles que ces auteurs critiques développent fondent économiquement l'apparition puis le développement de la protection sociale. Les représentations qu'ils proposent sont plus riches, et sans doute plus correctes ; elles présentent aussi l'avantage d'être plus en accord avec les analyses institutionnelles ou historiques de la protection sociale évoquées plus haut.

Au niveau macroéconomique, les représentations fournies par les théories économiques restent également assez pauvres. Deux voies d'analyse de la protection sociale peuvent être à cet égard repérées :

– La protection sociale comme contribution contracyclique à la demande globale. C’est le schéma keynésien typique qui a prévalu durant les « Trente glorieuses » et qui a été largement repris par les analyses d’inspiration régulationniste. Par ce soutien à la demande globale, la protection sociale contribue à la mise en œuvre des politiques de plein emploi.

– Le financement de la protection sociale et son impact sur le coût du travail. Cette préoccupation nourrit prioritairement les débats depuis une vingtaine d’années : la protection sociale est perçue avant tout comme un coût, ou une charge, dont il faut réduire sans cesse davantage le périmètre dans un contexte de ressources supposées réduites. Il s’agit alors de rechercher le mode de financement de la protection sociale censé être le plus favorable à l’emploi, d’où les politiques d’allègement des cotisations sociales dues par les employeurs.

c. Perspectives : les interactions entre systèmes d’emploi et de protection sociale

La première conclusion des remarques précédentes est qu’un trait caractéristique des représentations économiques dominantes est de proposer des logiques de raisonnement unilatérales, au sens où elles s’appuient sur des enchaînements « à sens unique » qui négligent les effets économiques (positifs ou négatifs) de la protection sociale. Une piste de réflexion consiste à mettre en évidence et analyser plus intensivement la réciprocité des interactions entre le système économique et la protection sociale.

Tout d’abord, les interactions entre les différents champs de la protection sociale méritent elles-mêmes d’être explorées. Le raisonnement sur les différentes fonctions de la protection sociale s’effectue souvent, pour reprendre le langage des économistes, en équilibre partiel. Par exemple, la réforme des retraites est censée réduire le coût des pensions, mais son impact sur les autres fonctions de la protection sociale (chômage, préretraites, dépendance) est négligé. Les comparaisons internationales offrent au demeurant ailleurs de nombreux exemples où une même fonction est assurée à travers différents dispositifs de protection sociale (handicap, invalidité, préretraite).

Ensuite, les interactions entre emploi et protection sociale sont à approfondir : l’accent est souvent mis sur les effets négatifs de la protection sociale sur l’emploi, du côté de l’offre de travail par les individus (désincitations au travail) et de la demande de travail par les entreprises (alourdissement des coûts de main-d’œuvre). Or, les effets positifs ne manquent pas, qu’il s’agisse de l’effet bien connu de soutien de la demande (le salaire, direct ou indirect, est un coût mais aussi un revenu), ou de l’impact microéconomique sur les comportements de recherche d’emploi : l’indemnisation correcte du chômage permet une meilleure recherche d’emploi et facilite l’adéquation entre

l'offre et la demande. L'idée mise en avant par la Commission européenne, considérant la protection sociale comme un « facteur productif », peut être mobilisée dans cette perspective, en dépit des ambiguïtés liées au vocabulaire communautaire.

Enfin, la protection sociale contribue au niveau même de l'emploi. De façon directe, lorsque les ressources de la protection sociale sont affectées au financement d'emplois (santé, aide aux personnes âgées, garde d'enfants,...), ou de façon indirecte grâce aux revenus qu'ils procurent à leurs bénéficiaires et qui constituent un des ressorts de leur consommation. Il n'est pas inutile de rappeler cette évidence. Une analyse du contenu en emplois de la protection sociale serait à cet égard utile. Elle permettrait de poser, d'une façon plus générale, la question des modes de reconnaissance des différents types d'activité associés à la protection sociale (emploi formel, bénévolat, aide informelle). Une passerelle apparaît ici vers la problématique du « droit à la carrière » dont l'un des aspects essentiels concerne précisément la reconnaissance d'activités « hors emploi », susceptibles de contribuer à une meilleure efficacité économique.

Ces réflexions n'épuisent pas le sujet. Elles visent à impulser une déclinaison opérationnelle des recherches à venir, en jetant des ponts avec les préoccupations des autres groupes de travail. Les croisements avec le groupe Emploi sont manifestes mais elles incitent aussi à des approches transversales aux différents groupes.

3. Axes de recherche 2005-2009

Les axes de recherche prioritairement envisagés n'épuisent pas le champ des investissements déjà consentis et encore nécessaires. Il est souhaitable de maintenir l'important acquis dans le domaine des retraites, dans la mesure où se poursuivent, partout en Europe, des ajustements des réformes déjà entreprises. Le sujet ne manquera pas de resurgir en France dans un avenir guère éloigné. En particulier, le recul existe désormais pour mieux apprécier l'interaction entre l'étage communautaire et les différentes réformes mises en œuvre au niveau des Etats membres : déjà en œuvre dans le domaine des politiques d'emploi, la méthode ouverte de coordination s'est étendue au champ des pensions. L'interaction entre les développements de l'Europe communautaire et les réformes entreprises par les politiques nationales est une question centrale qui devra continuer à faire l'objet d'un suivi adéquat.

Au travers de relations multiples avec l'emploi et les conditions de vie, la protection sociale restera l'axe structurant des recherches du groupe Revenu salarial. Elle n'est pas exclusive de questionnements portant sur des aspects plus « strictement » salariaux, déjà abordés par le groupe lui-même et au

sein de l'IRES. Le programme transversal consacré aux « anciennes et nouvelles formes de rémunération » fait une incursion manifeste dans le champ du revenu salarial : le développement des formes périphériques aux salaires dans leur diversité (de l'épargne salariale aux stocks options) est très important car elles influent aussi bien sur la formation du salaire direct que sur la protection sociale, via le développement d'un « salaire » non affecté de charges sociales et fiscales. Le développement des modalités d'intéressement et de participation suppose un examen des politiques salariales associées et de leur corrélation avec le cycle économique. La connaissance en ce domaine est pauvre et les changements introduits en peu d'années par les lois Fabius et Fillon (la mise en place de formes d'épargne salariale destinées à provisionner les pensions) produisent des effets mal connus. Plusieurs niveaux d'investissement sont envisageables. De la veille attentive jusqu'à un travail d'investigation propre de l'IRES, en passant par la mise en place d'un séminaire dédié à ces questions et par la réponse aux appels d'offres, différentes déclinaisons sont possibles, en fonction des ressources humaines susceptibles d'y être affectées dans la période couverte par le programme scientifique.

Les trois ensembles d'interactions précédemment évoqués peuvent servir de guide à la détermination des orientations de travail : interactions entre les composantes de la protection sociale, entre celle-ci et l'emploi en général, entre la protection sociale et les emplois des activités qu'elle impulse.

a. Les interactions entre les différentes sphères de la protection sociale

L'analyse des interactions entre les différentes sphères de la protection sociale a pour enjeu la mise en évidence du transfert des coûts suscité par des politiques restrictives traitant de manière cloisonnée chacune de ces sphères. Le cas des retraites est typique, mais des travaux déjà menés à l'IRES en témoignent dans d'autres cas : ainsi, l'observation des plans sociaux et de leurs issues met en lumière la nécessité d'une sécurisation indemnitaire de haut niveau comme condition d'un engagement effectif des salariés dans un processus de reconversion (Carole Tuchsirer). Le résultat généralement médiocre des cellules de conversion ou de reclassement est souvent lié à l'insuffisance de la sécurisation économique des personnes concernées et de sa durée. Les politiques d'activation conduites dans les pays scandinaves (la comparaison effectuée avec le Danemark est éclairante) sont coûteuses mais favorables à une reconversion effective. Un examen attentif montre que le coût final n'est pas obligatoirement plus élevé si les coûts ultérieurement générés par des reconversions mises en échec sont pris en compte.

Une approche suffisamment globale est souhaitable pour montrer l'importance de ces interactions du côté du financement de la protection sociale. De nombreux travaux historiques et comparatifs autorisent à faire l'hypothèse que le mode de financement conditionne le développement des systèmes de protection sociale, dans leur ensemble, comme pour chaque type de « risques ». L'exploration de cette question suppose de dépasser la distinction traditionnelle entre financement par l'impôt (non affecté) et financement par la cotisation (affecté). Cette distinction courante est la seule aisément disponible en matière de comparaison internationale des systèmes de protection sociale. Elle rend toutefois de moins en moins compte des différences réelles portant sur l'assiette, les modes de calcul, les exonérations qui conditionnent la réponse à la question : qui finance quoi ? Une distinction par « risques » (vieillesse, maladie, emploi, famille) et aussi par grandes familles de prestations (revenus de remplacement, revenus complémentaires, revenus en nature avec ou sans conditions de ressources etc.) permettrait de mieux identifier, en fonction des pays, les contributions aux mêmes financements ou prestations sous des noms différents ou selon des modalités distinctes. L'approche par risque permettrait de mieux appréhender les dynamiques propres aux différentes sphères de la protection sociale et leurs interdépendances. Elle suppose un fort investissement méthodologique, en collaboration avec d'autres équipes européennes, en particulier par un examen critique des productions d'Eurostat, qui envisagea un moment de s'engager sur ce terrain.

b. Les interactions entre emploi et protection sociale

L'examen comparatif réalisé par Carole Tuchsirer et Florence Lefresne (groupe Emploi) sur les effets positifs et négatifs de l'indemnisation du chômage, entre les situations polaires de la Grande Bretagne et du Danemark, abordait déjà ces interactions. Leur étude explicitait la nature toujours spécifique des interactions propres à chaque société, en particulier les arrangements institutionnels originaux qui ne permettent pas de mesurer aisément les coûts réels et d'identifier les lieux où ils s'expriment. Les débats récurrents en France sur les coûts de l'indemnisation, les conditions de négociation des plans sociaux et la répartition du coût des reconversions trouveront un éclairage utile dans la poursuite de travaux dans ce domaine. Celui-ci est le lieu par excellence du croisement entre les deux groupes Emploi et Revenu qui est de règle depuis longtemps et qui est à poursuivre. Les discussions en cours, avec des partenaires possibles, à propos de la mise sur pied d'un « réseau d'excellence » ou d'un « projet intégré » (formules promues par le sixième programme cadre européen de recherche développement) autour

du thème « Emploi et protection sociale » s'inscrivent dans le même registre, avec une perspective élargie aux politiques européennes.

L'articulation entre emploi et protection sociale trouve également un point d'application dans les politiques migratoires (Antoine Math et Mouna Viprey, du groupe Emploi). Celles-ci concernent les migrations liées à l'élargissement de l'Union européenne et, plus largement, au développement de la mobilité et à la gestation d'un « marché européen du travail ». Les migrants des pays tiers sont aussi massivement concernés. La relation est étroite entre les conditions juridiques et sociales faites aux migrants (notamment au regard de la sécurité de leur séjour), leur accès plus ou moins ouvert à la protection sociale et leur accès au marché du travail. La précarité du séjour et celle de l'emploi entretiennent un rapport étroit. L'accès ou le non-accès à la protection sociale et la dimension juridique de l'accès au travail constituent une part importante des dispositifs institutionnels qui déterminent les conditions de mise au travail des étrangers, dispositifs qui peuvent provoquer des effets sur les normes d'emploi et de protection sociale au sein du pays d'accueil.

Un autre domaine de la protection sociale, moins étudié mais sur lequel l'IRES dispose de ressources, est celui de la politique dite familiale qu'il serait plus heureux de dénommer politique en direction des familles, des enfants et de l'égalité entre femmes et hommes (Antoine Math, avec Christèle Meilland, du groupe Emploi). Ces politiques présentent des caractéristiques qui, dès lors qu'on les perçoit sous l'angle de leurs effets redistributifs, peuvent laisser penser qu'elles sont indépendantes des questions d'emploi. Ces politiques ont pourtant toujours eu une dimension salariale en procurant des compléments aux revenus du travail. Surtout, ces politiques influent sur les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères professionnelles et privées, au travers des effets, sur l'accès à l'emploi et le déroulement des carrières, de dispositifs tels que les modes de garde, les congés pour motifs familiaux ou les transferts sociaux et fiscaux. Dans ce domaine, les passerelles avec le groupe Emploi sont de nouveau manifestes et rejoignent des préoccupations abordées par d'autres voies. Enfin la poursuite de l'étude du non-recours aux prestations sociales est souhaitable, en mettant l'accent sur les obstacles à l'accès aux droits sociaux imputables aux discriminations inscrites dans les textes ou issues des pratiques administratives.

c. La contribution de la protection sociale à l'emploi

La troisième articulation relevée, entre la protection sociale et la création d'emplois directs ou induits, mérite un examen qui soulève bien des problèmes. L'exemple des emplois dans les secteurs de l'aide aux personnes âgées et handicapées ou de la petite enfance souligne non seulement l'importance

de la protection sociale en matière de financement de ces emplois, mais aussi au travers des effets induits de ces dispositifs sur l'emploi des proches des personnes dépendantes et des parents des enfants en bas âge. Les emplois générés dans ce domaine sont fréquemment incertains quant au statut des personnes qui les occupent : de l'emploi qualifié à des activités « d'aidant », il existe bien des gradations dont les enjeux ne sont pas mineurs. Ceux-ci portent sur les modes de financement de ces emplois mais aussi sur les trajectoires professionnelles de leurs détenteurs. Il serait pertinent de suggérer aux administrations publiques concernées l'émission d'appels d'offre dans ce domaine, sachant qu'il faudra assurer, du côté de l'IRES, le maintien des compétences correspondantes.

d. Comparaison internationale des politiques sociales : méthodologies et champs

Cette question n'intéresse pas tel groupe en particulier puisqu'il est l'ordinaire des questions que se posent la plupart des chercheurs de l'IRES. Dans tous les domaines évoqués, financement de la protection sociale, retraites, santé, politiques de l'enfance et de la famille, etc., les enjeux de comparaison se posent dès lors que les situations nationales sont mises en regard. Les différences de système statistiques sont adossées à des différences profondes concernant des constructions institutionnelles qui, d'un pays à l'autre, peuvent jouer des rôles fonctionnellement équivalents mais selon des combinaisons variables. Certaines similitudes sont ainsi peu visibles alors que des différences artificielles peuvent être mises en avant. La question est d'autant plus importante qu'une même inspiration communautaire peut être déclinée selon des arrangements institutionnels nationaux dont les différences empêchent de voir la racine commune. Le développement du travail en réseaux favorisé par les financements communautaires peut contribuer au progrès de lectures croisées. Sur ce point, l'IRES dispose d'un acquis de longue date, perfectible mais souvent en avance sur nombre de ses partenaires. Cette réflexion méthodologique doit rester au cœur des investissements lors des coopérations internationales.

Jusqu'à présent, les travaux de comparaisons internationale menés au sein de l'IRES ont principalement concerné les pays développés et, le plus souvent, ceux de l'Union européenne. Cette approche s'est élargie récemment à certains pays en développement, par exemple dans le cadre des échanges réguliers avec l'association Mohamed Ali de la Culture ouvrière en Tunisie. Le lancement du réseau RECEPTIS (*Réseau Euromed de Confrontation et d'Etudes Prospectives sur Travail, Innovation et Droits Sociaux*), associant instituts de recherche, organisations syndicales, ONG à caractère social des rives nord et sud de la Méditerranée prolonge ces échanges, avec l'appui, au moins cir-

constanciel, de la Commission européenne. Le réseau est cependant encore à l'état embryonnaire.

Les travaux du réseau sino-européen auquel a participé l'IRES sont un autre exemple. Des contacts embryonnaires ont aussi été noués avec des chercheurs indiens grâce au soutien de la Maison des sciences de l'homme. Ces incursions, même si elles restent modestes, contribuent à enrichir la réflexion méthodologique comme le montrent les tentatives d'application de la notion de *welfare regime* aux pays asiatiques. Un tel élargissement des coopérations internationales supposerait des ressources adéquates pour être conduit dans des conditions satisfaisantes, que les contraintes budgétaires ne permettent pas aisément de réunir. C'est pourquoi il est plutôt proposé de concentrer les efforts sur l'analyse de la Chine et de son insertion internationale, en saisissant, autant que possible, les opportunités envisageables à cet égard, au travers de diverses sources de financement. En raison de sa dimension, mais aussi de sa très grande diversité, ce pays offre en effet, à lui seul, un champ d'analyse extrêmement riche pour l'analyse comparative des politiques sociales et pour l'examen des implications sociales, internes et externes, de son émergence comme puissance économique.

Publications

Participations à des ouvrages collectifs

- Concialdi P.** (2000), « La progressivité des prélèvements : une comparaison France-Suède », in *Comparer les systèmes de protection sociale en France et en Europe du Nord*, MIRE.
- Concialdi P.** (2000), « Recent Changes in Wage Forms, and the Reproduction of the Social Structure : the Underlying Stakes », in Linda Clarke, Peter de Gijssel, Jörn Janssen (eds) *The Dynamic of Wage Relations in the New Europe*, Kluwer Law International.
- Concialdi P.** (2000), « Le débat répartition-capitalisation a-t-il encore un sens ? », in *La protection sociale au XXI^e siècle*, Paris, Economica.
- Concialdi P.** (2000), « Demography, the Labour Market and Competitiveness », in G. Hughes & J. Stewart (eds) *Pensions in the European Union : Adapting to Economic and Social Change*, Kluwer Academic Publishers.
- Concialdi P.** (2000), « Débats et enjeux autour des retraites : un état des lieux », *L'année de la régulation*, vol. 4, La Découverte, juin.
- Concialdi P.** (2000), « Il Governo Jospin : una discussione in corso », in Roberto Giovannini ed. *Il futuro delle pensioni*, Ediesse, Roma.
- Concialdi P.** (2000), « Les effets de la protection sociale sur les inégalités », in *Réduire les inégalités : quel rôle pour la protection sociale ?*, DREES/MIRE.
- Concialdi P.** (2001), « Les retraites en France : quelles statistiques pour quel débat ? », in *La prévoyance vieillesse : besoins d'information aujourd'hui et demain*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- Concialdi P.** (2001), « La retraite : problématiques et controverses d'experts », Actes du colloque de Cerisy *Prospective d'un siècle à l'autre*, Editions de l'Aube.
- Concialdi P.** (2001), « Protection sociale : la lente dérive vers le libéralisme », in Fondation Copernic : *Un social-libéralisme à la française*, La Découverte, Paris.
- Concialdi P.** (2001), « La protection sociale et le rapport Belorgey », in *Refonder la protection sociale*, Paris, La Découverte.
- Concialdi P.** (2002), « Bas salaires et travailleurs pauvres : quelques éclairages croisés », *Les Travaux de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale 2001-2002*, Paris, La Documentation française.
- Concialdi P.** (2003), « Chômage : concepts et mesures », in C. Lévy et K. Vladimirova (eds) *Statuts d'emploi, contrat de travail et sécurité*, Editions de la Maison des sciences de l'homme et Editions universitaires Stopanstvo.
- Concialdi P.** (2003), « Les bas salaires et les salariés pauvres », in C. Lévy et K. Vladimirova (eds) *Statuts d'emploi, contrat de travail et sécurité*, Editions de la Maison des sciences de l'homme et Editions universitaires Stopanstvo.

- Concialdi P.** (2003), « Conclusion », in C. Lévy et K. Vladimirova (eds) *Statuts d'emploi, contrat de travail et sécurité*, Editions de la Maison des sciences de l'homme et Editions universitaires Stopanstvo.
- Concialdi P.** (2004), « Intergenerational Equity and Pension Reforms », in G. Hughes & J. Stewart (eds) *Reforming Pensions in Europe*, Edward Elgar.
- Concialdi P.** (2004), « Pensions Reforms in European Countries : a Critical Assessment », in Nick Parsons & Yuan Zhigang (eds) *Economic Globalisation and Employment Policy*, (version bilingue anglais et chinois).
- Concialdi P.** (2004), « Soziale Mindestsicherungen und Sozialhilfe : ein deutsch-französischer Vergleich », in Wolfgang Neumann (Hrsg.), *Welche Zukunft für den Sozialstaat?*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Fayolle J.** (2003), « Business Cycles Studies and Short Term Analysis in the History of Economic Thought », in *Colloquium on the History of Business Cycle Analysis*, Luxembourg, Eurostat.
- Fayolle J.** (2003), « Sécuriser les salariés », in Didier, M. (ed), *Des idées pour la croissance*, Economica.
- Fayolle J.** (2004), « La politique économique dans l'UEM », in Pochet, P. et Degryse, C. *Bilan Social de l'Union européenne 2003*, Institut syndical européen, Observatoire social européen et National Institute for Working Life and The Swedish Trade Unions in Co-operation, Bruxelles.
- Fayolle J.** (2004), « Migrations anciennes et nouvelles. Les politiques et les acteurs européens à l'épreuve », in Beaud O., Lechevalier A., Pernice I. et Strudel S. (dir.), *L'Europe en voie de constitution, Pour un bilan critique des travaux de la Convention*, Bruylant, Bruxelles.
- Fayolle J.** et Lecuyer A. (2004), « Regional Growth, National Context and the European Structural Funds : an Empirical Appraisal », in Salais R. et Villeneuve R. eds, *Europe and the Politics of Capabilities*, Cambridge University Press.
- Math A.** (2004), « The Impact of Pension Reforms on Older People's Income : A Comparative View », in Gerry Hughes & Jim Stewart ed., *Reforming Pensions*, Edward Elgar Publishing.
- Math A.** (2004), « Réformes des retraites : les stratégies des acteurs sur la scène européenne », in Hassenteufel P. & Hennion-Moreau S., *Concurrence et protection sociale en Europe*, Presses Universitaires de Rennes, Collection Res Publica.
- Math A.** (2004), « Prestations familiales et regroupement familial. L'accès aux droits sociaux des familles étrangères contrarié par les politiques migratoires », in *Usages sociaux des temps et migrations : les familles à la croisée de l'espace et du temps*, Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne (COFACE), Comité économique et social européen, Bruxelles
- Pernot J-M.** (2000), « Regain des luttes sociales ; les salaires, les 35 heures et les autres », in Mouriaux R. (dir), *L'année sociale 2000*, Paris, Editions Syllepse.

- Pernot J-M.** (2000, 2001, 2002, 2003), « Chronique des mouvements sociaux », in *L'état de la France*, La Découverte.
- Pernot J-M.** (2001), « Les syndicats français et l'Europe », in Labbé, D., Courtois, S. *Regards sur la crise du syndicalisme français*, Paris, L'Harmattan.
- Pernot J-M.** (2001), « La refondation sociale, le paravent des équivoques », in *L'état de la France*, La Découverte.
- Pernot J-M.** (2001), « Les conflits sociaux en 2000 : confirmation d'une tendance », in Mouriaux R. (dir), *L'année sociale 2001*, Paris, Syllepse.
- Pernot J-M., Sauviat C.** (2001), « L'épargne salariale, un substitut aux augmentations de salaire ? », in *L'état de la France 2001/2002*, La Découverte.
- Pernot J-M.** (2004), « Pleins et déliés de la contestation, du repli de la grève au mouvement sur les retraites », in Mouriaux R., Bérout S. (dir), *L'année sociale 2002-2003*, Paris, Syllepse.
- Pernot J-M.** (2003), « Les relations internationales et les débuts de la CGT-FO », in Dreyfus M., Gautron G., Robert JL. : *Robert Bothereau et la naissance de Force ouvrière*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Pernot J-M.** (2005), « Conflits du public, conflits du privé, deux mondes séparés ? », in Denis J-M. (dir) : *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La Dispute.
- Pernot J-M.** (2005), « Engagements dans la guerre froide », in Bressol E., Dreyfus M., Hedde J., Pigenet M. : *La CGT dans les années 1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Tuchszirer C.** (2001), « Réforme de l'assurance chômage. Le PARE et rien d'autre », in *L'état de la France*, La Découverte.
- Tuchszirer C.** (2002), « La politique de l'emploi mise en perspective. Des inflexions ambivalentes », in *L'état de la France*, La Découverte.
- Tuchszirer C.** (2003), « UNEDIC : une réforme sévère passée inaperçue », in *L'état de la France*, La Découverte.
- Tuchszirer C.** (2004), « La colère des recalculés de l'UNEDIC », in *L'état de la France*, La Découverte.
- Tuchszirer C.** (2004), « Pénaliser le chômeur pour responsabiliser l'entreprise : l'étrange réforme 2002 de l'Unédic », in *L'année sociale*, Paris, Syllepse.
- Tuchszirer C., Lefresne F.** (2004), « Activation Policies and Employment Norms : the Situation in France Compared with Experiences in Four European Countries (Belgium, Denmark, Netherlands, United Kingdom », in *Are Activation Policies Converging in Europe*, Institut syndical européen.
- Volovitch P.** (2001), « La couverture maladie universelle », in *L'état de la France*, La Découverte.
- Volovitch P.** (2003), « Organisation et fonctionnement de la protection sociale », in *L'état de la France*, La Découverte.

Articles dans des revues à vocation scientifique

- Benallah S., Concialdi P., Husson M., Math A.** (2004), « Retraites : Les scénarios de la réforme », *La Revue de l'IRES*, n°44, 2004/1.
- Concialdi P., Ponthieux S.** (2000), « Salariés à bas salaires et travailleurs pauvres : une comparaison France-Etats-Unis », *Premières Synthèses* 2000.01, 02.1, janvier. Repris dans *Problèmes économiques*, n°2.665, 17 mai.
- Concialdi P.** (2000), « Les travailleurs pauvres », *Droit social*, n°7/8, juillet-août 2000.
- Concialdi P.** (2000), « Un plein-emploi au rabais ? », *L'économie politique*, n°8, 4^e trimestre 2000, pp. 45-53.
- Concialdi P., Ponthieux S.** (2000), « Bas salaires et travailleurs pauvres : une comparaison France-Etats-Unis », *La Revue de l'IRES*, n°33, 2000/2 ; publié aussi en allemand (*WSI Mitteilungen*, 8, August 2000), en anglais (*Transfer*, vol. 6, n°4, Antwerpen, 2000) et en espagnol (*Cuardenos de relaciones laborales*, 18, Universidad Complutense de Madrid, 2001).
- Concialdi P.** (2001), « Des chômeurs de plus en plus invisibles », *La Note de CERC-Association*, n°10.
- Concialdi P.** (2001), « Débat autour du rapport de Jean Pisani-Ferry Plein emploi », *Travail et emploi*, n°87, juillet.
- Concialdi P.** (2001), « Femmes et plein emploi : une absence 'naturelle' ? », *Travail, genres et sociétés*, n°6.
- Concialdi P.** (2001), « Les différentes mesures du chômage », *Cahiers français*, n°304, septembre-octobre.
- Concialdi P.** (2001), « Bas salaires et 'travailleurs pauvres' », *Cahiers français*, n°304, pp.60-67, septembre-octobre.
- Concialdi P.** (2002), « Scénarios de réforme de la CSG », *Revue française de finances publiques*, n°78, juin avec Monnier J-M.
- Concialdi P.** (2002), « Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », *La Revue de l'IRES*, n°38, 2002/1. Repris dans *Problèmes économiques*, n° 2.773, 28 août 2002.
- Concialdi P.** (2002), « L'installation dans un chômage de masse », *Cahiers français*, n°311, décembre.
- Concialdi P.** (2003), « Les retraites : quel avenir pour les femmes », *Travail, genre et sociétés*, n°9, avril 2003.
- Concialdi P.** (2003), « Deux sociétés de plus en plus riches face à leurs exclus », éditorial du numéro « Pauvreté et exclusion » de *Santé et solidarité*, *Revue de l'Observatoire franco-québécois de la Santé et de la Solidarité*, n°1.

- Concialdi P., Math A.** (2004), « Réforme des retraites et ressources des personnes âgées : quelques enseignements des expériences étrangères », *La Revue de l'IRES*, n°41, 2003/1 ; traduit en espagnol et en basque : « Reforma de las pensiones y de los recursos de las personas mayores : algunas enseñanzas de las experiencias extranjeras », *Revista de relaciones laborales / Lan Harremanak*, Universidad del Pais Vasco, 10, 2004-1.
- Fayolle J.** (2002), « Variations sur la globalisation », *La Revue de l'IRES*, n° 40, 2002-3.
- Fayolle J.** avec Bentoglio, G., Lemoine, M. (2002), « La croissance européenne perturbée par un cycle de courte période », *Economie et statistique*, n° 359-60.
- Fayolle J.** (2003), « Espoirs et déceptions d'un cycle franco-européen », *La Revue de l'IRES*, n° 41, 2003-1.
- Fayolle J.** (2003), « L'information économique et sociale, la recherche et l'activité syndicale », *La Revue de l'IRES*, supplément XX^e anniversaire au n° 42, 2003-2.
- Fayolle J.** (2004), « Deux ou trois idées non reçues sur les migrations », *Revue française des affaires sociales*, numéro spécial « *Circulations migratoires, Nouvelles dynamiques des migrations* », n° 2, avril-juin.
- Math A., Pochet P.** (2001), « Les pensions en Europe : débats, acteurs et méthode », *Revue belge de sécurité sociale*, n°2-2001, juin.
- Math A.** (2001), « Quel avenir pour les retraites par répartition en Europe ? », *La Revue de l'IRES*, n°36, 2001-2.
- Math A.** (2003), « Cibler les prestations sociales et familiales en fonction des ressources. Eléments de comparaison européenne », *La Revue de l'IRES*, n°41, 2003/1.
- Math A., Toullier A.** (2004), « Protection sociale des étrangers. Le difficile chemin vers l'égalité des droits », *Confluences méditerranée*, n°48, hiver 2003-2004, L'Harmattan.
- Math A.** (2004), « Les politiques d'aides aux familles dans seize pays européens. Une comparaison par la méthode des cas types », *Recherches et prévisions*, n°78, décembre 2004.
- Math A., Meilland C.** (2004), « Un état des lieux des congés destinés aux parents dans vingt pays européens », *La Revue de l'IRES*, n°46, 2004-3.
- Math A., Meilland C.** (2004), « Les congés aux parents : contre l'égalité entre femmes et hommes ? », *La Revue de l'IRES*, n°46, 2004-3 (à paraître).
- Pernot J-M.** (2002), « Le ministère des Finances et la mission 2003. Regards sur une réforme manquée », *La Revue de l'IRES*, n°39, 2002/2.
- Pernot J-M.** (2003), « Le temps de travail informationnel : des mesures incertaines et contradictoires », discussion de la contribution de Malettras J.L. et Lojkine J. *La Revue de l'IRES*, n° 42, 2003/2.

- Pernot J.-M., Volovitch P.**, apRoberts L., Colin T., Friot B., (2001), « Retraite et épargne salariale, opposition ou connivence ? Une enquête en entreprise », *La Revue de L'IRES*, n°35, 2001/1
- Tuchszirer C.** (2000), « L'impact de l'assurance-chômage sur les normes d'emploi et de chômage : l'inéluctable dérive vers les activités réduites », *La Revue de L'IRES*, n°33, 2000/2.
- Tuchszirer C.** (2001), « le PARE, outil d'un nouveau parcours d'insertion ? », *Droit social*, avril, repris dans *Problèmes économiques*, juillet.
- Tuchszirer C.** (2001), « La nouvelle convention d'assurance-chômage : le PARE qui cache la forêt », *Mouvements*, La Découverte, n°14, mars.
- Tuchszirer C.** (2001) avec **Lefresne F.**, « Stratégie d'activation par les activités occasionnelles et normes d'emploi : la situation française confrontée aux expériences belge, néerlandaise, danoise et anglaise », *Travail et emploi*, DARES, juillet.
- Tuchszirer C.** (2002), « Réforme de l'assurance-chômage du PAP au PAPND, le Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ », *La Revue de L'IRES*, n°38, 2002/1.
- Volovitch P.** (2000) avec Levy C. et Mony P. « CMU, ce qui doit changer », *Droit Social*, n° 1.
- Volovitch P.** (2001), « L'évolution des ressources de la protection sociale (1959-1999) », *La Revue de L'IRES*, n° 37, 2001/3.
- Volovitch P.** (2001), « Les chiffres de la protection sociale : débattre sur les comptes ou à partir des comptes ? », *Informations sociales*, n°96.
- Volovitch P.** (2003), « Une couverture santé à visée universelle à l'égard des plus démunis ; la CMU en question. », *Informations sociales*, n° 108,

Documents de travail

- Fayolle J.** (2004), « La politique économique dans l'UEM », *Document de travail*, IRES, n° 04.04, mars.
- Math A.** (2001), « Les retraites par répartition dans le collimateur européen – A propos d'un rapport du Comité de politique économique sur l'impact du vieillissement sur les systèmes de retraites », *Working Paper*, n°24, Observatoire social européen, Bruxelles.
- Math A.** (2001), « Quel avenir pour les retraites par répartition ? Un examen critique d'un rapport du Comité de politique économique de l'Union européenne », *Document de travail*, IRES, n°01.01, mai.
- Math A.** (2001), « Réformes des retraites et concurrence. Une analyse des rôles et stratégies des acteurs au niveau communautaire », *Document de travail*, IRES, n°01.04.
- Math A.** (2002), « Réformes des retraites et revenus des personnes âgées : un aperçu comparatif », *Document de travail*, IRES, n°02.04.

- Math A.** (2003), « La protection sociale des ressortissants d'Etats tiers dans l'Union européenne ? Vers une citoyenneté sociale de résidence », *Document de travail, IRES*, n°03.01.
- Math A.** (2004), « L'évolution des politiques publiques d'aides aux familles en Europe occidentale depuis le début des années 1990 », *Document de travail, IRES*, n°04.02.
- Math A.** (2004) avec **Meilland C.**, « Congés pour raisons familiales et négociation collective », *Document de travail, IRES*, n°04.03.
- Math A.** (2004), « Une comparaison des politiques familiales en Europe occidentale par la méthode des cas types », *Document de travail, IRES*, n°04.05.
- Math A.** (2004) avec **Spire A.**, « Vers une immigration permanente de travailleurs temporaires. Du mode 4 de l'AGCS aux différents régimes migratoires de travailleurs détachés », *Document de travail, IRES*, n°04.06.
- Pernot J-M.** (2004) avec **Damesin R., Grimault S., Ughetto P.**, « Réactivité sociale au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – La réforme et le travail – Le cas de la surveillance des douanes », *Document de travail, IRES*, n°04.07.
- Tuchszirer C.** (2003) avec **Lefresne F.**, « L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage en Espagne et en Italie », *Document d'études, DARES*, n°70, mai.
- Tuchszirer C.** (2004) avec **Lefresne F.**, « Le processus de mise en œuvre de l'offre de formation UNEDIC dans le cadre du PARE », *Document d'études, DARES*, n° 86.
- Volovitch P.** (2001), « Les ressources de la protection sociale », *Document de travail, IRES*, n° 01.03.